Québec

2310-0111

PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN INTERVENTION SOCIALE SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAM)

Avis du Conseil des universités au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0133

Conseil des universités

Avis no 88.18
Juin 1989

90-01112/

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : deuxième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-19929-4

RÉSUMÉ

Le programme de maîtrise en intervention sociale dont l'Université du Québec envisage l'ouverture à l'UQAM serait géré conjointement par les départements de travail social et de sociologie de cette constituante. Ce programme de 45 crédits comporterait un seul cheminement, de type «recherche» - la recherche en question étant orientée vers l'action et la pratique et alimentée par elles- et se proposerait de renouveler les pratiques de l'intervention sociale.

Les experts consultés par l'Université du Québec ont tous recommandé l'ouverture du programme en reconnaissant la pertinence de ses objectifs, en estimant sa structure et le contenu de ses cours conformes à ces objectifs et en portant un jugement globalement favorable sur l'équipe professorale. Le Conseil des universités a également noté avec satisfaction que, par sa conception bidépartementale et par les liens qu'il vise à établir entre la recherche et les pratiques d'intervention, le programme projeté favoriserait l'engagement dans des voies hautement souhaitables de décloisonnement et d'intégration.

Plusieurs des experts consultés par le Comité des programmes ont dit craindre que le Département de sociologie n'imprime sa propre orientation au programme plutôt que celle prévue dans son dossier de présentation. Cela pour deux raisons. D'une part, les professeurs du Département de sociologie l'emportent au sein de l'équipe sur leurs collègues du Département de travail social par le nombre et les qualifications académiques. D'autre part, le travail social n'étant pas une discipline mais un champ d'études faisant appel à plusieurs disciplines, dont la sociologie, le couplage travail social - sociologie pourrait risquer de déboucher sur une hégémonie réductrice de la sociologie. Le premier motif de crainte des experts n'est pas partagé par le Comité, en raison, notamment, de l'engagement récent d'un professeur par le Département de travail social et de l'embauche prévu, en cas d'implantation du nouveau programme, de deux autres professeurs par ce département. Le Conseil a toutefois attaché une certaine importance à cette préoccupation des experts et il invite les responsables du programme à agir en conséquence, notamment en ce qui concerne la gestion du programme. Le second motif de crainte des experts a paru, en revanche, mieux fondé aux yeux du Conseil. Tout en estimant que l'UQAM a joué la carte du réalisme en prévoyant le démarrage du programme sur une base disciplinaire étroite, mais reposant sur une coopération interdépartementale déjà solidement établie, le Conseil considère que l'UQAM devra progressivement donner suite, une fois le programme ouvert, aux projets des concepteurs de ce programme de «développer éventuellement des formes plus larges de collaboration multidisciplinaire».

La quasi-totalité des experts consultés par le Comité ont reconnu la réalité et l'importance des besoins auxquels le programme se propose de répondre. En outre, ce programme viendrait combler l'absence de programme de maîtrise en travail social dans le réseau de l'Université du Québec et compléter, plutôt que concurrencer, les trois programmes de maîtrise en travail social déjà offerts au Québec, dont il se différencierait par plusieurs de ses caractéristiques.

Le Conseil se prononce donc pour une implantation du nouveau programme à titre expérimental pour cinq ans et pour un rapport d'évolution devant, notamment, faire état d'une intégration à l'équipe professorale de spécialistes de disciplines autres que le travail social et la sociologie, notamment de la psychologie, des sciences économiques et de la science politique, et faire la démonstration que cet apport s'est traduit par un élargissement des enseignements et des travaux de recherche.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 4

3.1 Évaluation de qualité 4

3.2 Évaluation d'opportunité 7
3.2.1 Opportunité scientifique 7
3.2.2 Opportunité socio-économique 10
3.2.3 Opportunité institutionnelle 12
3.2.4 Opportunité systémique 12

3.3 Conclusion 13

4. RECOMMANDATION 15

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme : maîtrise en intervention sociale

- Appellation et abréviation du grade : maître ès arts (M.A.)

- Nom de l'établissement : Université du Québec (UQAM)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Le projet de programme de maîtrise en intervention sociale, dont l'Université du Québec envisage l'implantation à l'UQAM, constitue l'aboutissement de travaux entrepris dès 1982 par le Département de travail social de cette constituante puis, à partir de 1985, par ce département et celui de sociologie de la même constituante. Il s'agirait donc d'un programme qui serait géré conjointement par ces deux départements.[1]

Ce programme se proposerait :

- «d'offrir à des personnes ayant une expérience d'intervention sociale la possibilité de s'inscrire dans une véritable démarche de recherche qui, tout en respectant les exigences de la recherche scientifique, s'articule

---

1 *Le comité de programme de cette maîtrise comporterait un nombre paritaire de professeurs des deux départements, et sa direction serait habituellement confiée à un professeur du Département de travail social.*

à leur expérience et leur permette de saisir les liens organiques qui unissent la théorie et la pratique d'intervention sociale»;

- de permettre à ces personnes de «s'approprier des outils de réflexion structurée et critique sur les conditions théoriques et stratégiques de renouvellement des pratiques d'intervention sociale et cela dans une perspective d'étroite collaboration interdisciplinaire du travail social et de la sociologie où seront intimement liées la recherche d'explications novatrices des problèmes sociaux et l'élaboration de stratégies originales de transformation des réalités sociales.»[2]

Le programme de maîtrise comporterait un seul cheminement, de type «recherche». Le dossier de présentation du projet précise qu'il ne s'agirait pas d'une recherche «purement théorique», mais «d'une recherche orientée vers l'action et la pratique».[3]

Le programme comprendrait 45 crédits, dont 24 seraient attribués à des cours et séminaires et 21 à un mémoire. Les 24 crédits de la scolarité se ventileraient en trois blocs :

- «A - Théorie et méthodologie» (9 crédits)
- «B - Pratiques d'intervention sociale : analyses et stratégies» (12 crédits)
- «C - Spécialisation» (3 crédits).

---

2 *UQAM, Dossier de maîtrise en intervention sociale, novembre 1987, page 29, 1er paragraphe, lignes 2 à 13.*

3 *Ibid., page 8, dernier paragraphe, lignes 2 et 3.*

Le bloc «C» ne comporterait que 3 crédits, parce que l'approfondissement des connaissances s'effectuerait par le moyen du bloc «B», c'est-à-dire «prioritairement en référence aux principaux paramètres de la problématique :

- les politiques sociales;
- les mouvements sociaux;
- les rapports de classes;
- les rapports de sexes;
- les implications sociales de la restructuration de l'organisation du travail et de l'introduction des nouvelles technologies».[4]

Pour être admis dans le programme, les étudiants devraient détenir un diplôme de baccalauréat en travail social, en sociologie ou dans une autre discipline des sciences humaines, et posséder une expérience professionnelle de deux ans dans le domaine de l'intervention sociale.

---

4 *Op. cit., page 7, avant-dernier paragraphe.*

Les nouvelles admissions seraient contingentées à 30 EETC par année,[5] et les concepteurs du projet s'attendent à ce que le programme compte un total de 88 EETC à la session d'automne de sa 4e année d'existence.

Dix professeurs du Département de travail social et douze autres du Département de sociologie enseigneraient dans le nouveau programme et y agiraient comme directeurs ou co-directeurs de mémoire. En cas d'implantation du programme, l'engagement de deux nouveaux professeurs, qui enseigneraient dans le programme, est prévu par le Département de travail social.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation de qualité

Les experts consultés par l'Université du Québec ont tous recommandé, avec enthousiasme même pour la moitié d'entre eux, l'ouverture du nouveau programme.

Ces experts ont confirmé que le programme proposé en était bien un de deuxième cycle. Ils ont apprécié les mesures prévues pour assurer

---

5 *Les quotas d'admission suivants seraient observés, dans la mesure du possible :*

- *60% des étudiants admis seraient des bacheliers en travail social;*
- *25% des étudiants admis seraient des bacheliers en sociologie;*
- *15% des étudiants admis seraient des bacheliers dans une autre spécialité des sciences humaines.*

l'encadrement des étudiants pendant la réalisation de leur mémoire : attribution par étapes des 21 crédits du mémoire et recours à la co-direction de mémoire, l'un des professeurs étant du Département de travail social et l'autre du Département de sociologie.

Ces experts ont aussi reconnu la pertinence des objectifs du nouveau programme, en soulignant qu'ils correspondent aux modalités de la démarche intellectuelle actuellement en usage dans les sciences sociales : intégrer, dans la réflexion et dans la recherche, théorie et pratique. Ces experts ont estimé également que la structure et le contenu des cours du programme proposé reflètent bien et rejoignent les objectifs énoncés et poursuivis par ses promoteurs.

En outre, les experts consultés par l'Université du Québec, tout comme les évaluateurs externes du Comité des programmes, ont porté un jugement globalement favorable sur l'équipe professorale qui assumerait la responsabilité du nouveau programme. C'est ainsi que les experts ont relevé les nombreuses publications et travaux de recherche à l'actif des professeurs, ainsi que le bon niveau de coopération existant entre le Département de travail social et celui de sociologie. De l'avis du Comité des programmes, toutefois, cette coopération ne transparaît pas encore beaucoup dans les travaux de recherche à l'actif de ces professeurs.

En revanche, des experts de l'Université du Québec se sont étonnés que les promoteurs du projet aient envisagé la possibilité, dans le cas de certains étudiants, d'une substitution des activités des blocs «B» et «C» par des séminaires ou des cours appartenant à d'autres programmes de 2e cycle. En

outre, certains de ces experts ont souligné l'absence, ennuyeuse en cas d'implantation du nouveau programme, de professeurs spécialisés en théorie et épistémologie de l'intervention sociale ainsi qu'en méthodes de recherche évaluative. Enfin, les experts de l'Université du Québec et du Comité des programmes ont souligné l'infériorité numérique des professeurs du Département de travail social dans l'équipe, soit 10 sur 22, et, surtout, la plus faible proportion de titulaires d'un doctorat chez les professeurs de l'équipe issus de ce département : 3 sur 10, contre 9 sur 12 dans le cas des professeurs provenant du Département de sociologie.

Dans sa résolution d'adoption du projet de programme de maîtrise en intervention sociale, le Conseil des études de l'Université du Québec a tenu compte des deux premières réserves des experts, invitant l'UQAM :

> «- à élaborer des critères de substitution aux activités des blocs B et C de telle sorte que les objectifs du programme soient maintenus;
>
> - à s'assurer de la collaboration de professeurs spécialistes en théorie et épistémologie d'intervention sociale et en méthodes de recherche évaluative afin de développer une expertise de qualité dans ces domaines.»

En ce qui concerne les deux autres réserves des experts, le Comité des programmes tient à rappeler que l'engagement de deux nouveaux professeurs par le Département de travail social est prévu en cas d'ouverture du nouveau programme. Il désire également faire état des deux informations suivantes,

obtenues de l'UQAM et venant compléter celles contenues dans le dossier de présentation de son projet :

- le nouveau poste de professeur, dont le dossier mentionnait l'attribution, en 1987-88, au Département de travail social, a été comblé;

- l'un des professeurs du Département de travail social appartenant à l'équipe qui prendrait en charge le nouveau programme a terminé ses études de 3e cycle et obtenu le grade de docteur.

3.2 Évaluation d'opportunité

3.2.1 Opportunité scientifique

Le programme envisagé par l'UQAM innoverait, à plus d'un titre, à l'échelle québécoise : par le champ d'études défini, par l'association des départements de travail social et de sociologie, par l'offre d'un cheminement de type recherche «prenant en compte les impératifs concrets d'une intervention sociale qui poursuit toujours l'objectif d'un renouvellement des pratiques sociales»[6], par un créneau déterminé davantage par une problématique que par des domaines de spécialisation. Il n'est pas trop étonnant, dans ces conditions, que le projet n'ait pas réalisé, sur le plan de l'opportunité scientifique, l'unanimité des experts consultés par le Comité des programmes.

---

6 *UQAM, Dossier de maîtrise en intervention sociale, novembre 1987, page 8, dernier paragraphe, lignes 3 à 5.*

En fait, plusieurs de ces experts ont dit craindre que le Département de sociologie n'obtienne finalement la haute main sur le programme et n'imprime au programme sa propre orientation plutôt que celle prévue au départ. Deux raisons les ont fait redouter cette mainmise. D'une part, au sein de l'équipe professorale, les professeurs appartenant au Département de sociologie l'emportent sur leurs homologues du Département de travail social par le nombre et par les qualifications académiques. D'autre part, le travail social n'étant pas une discipline mais un champ d'études faisant appel à plusieurs disciplines, dont la sociologie, le couplage travail social - sociologie pourrait risquer de déboucher sur une hégémonie réductrice de la sociologie, plutôt que de favoriser le renouvellement scientifique du travail social.

Les premiers motifs de crainte des experts ne sont pas partagés par le Comité des programmes, parce que, comme cela a déjà été indiqué aux sections 2 et 3.2.1, le Département de travail social a obtenu l'ouverture d'un nouveau poste de professeur en 1987-88, procédera à l'engagement de deux nouveaux professeurs en cas d'implantation du nouveau programme et que l'un de ses professeurs a obtenu son diplôme de doctorat depuis le dépôt du projet de programme au Comité des programmes. Selon le Conseil des universités, il n'en demeure pas moins que le poids respectif des départements de travail social et de sociologie n'est pas comparable. En cas d'ouverture du programme, le Département de travail social devrait donc veiller à ce que les engagements prévus puissent être tenus, inciter ceux de ses professeurs qui ne sont pas encore docteurs à terminer leurs études de 3e cycle, et apporter une attention particulière à la gestion conjointe du programme. Il devrait notamment voir à ce que la direction du comité des

programmes soit bien confiée à l'un de ses professeurs, tel que spécifié dans le dossier de présentation du projet.

Le second motif de crainte des experts paraît mieux fondé. Certes, le Comité des programmes estime que l'UQAM a joué la carte du réalisme et de la prudence en voulant faire démarrer le programme sur une base disciplinaire relativement étroite, mais reposant sur une coopération interdépartementale déjà établie. Cependant, il considère que le programme ne pourra remplir toutes les promesses dont il est porteur que dans la mesure où, progressivement, des représentants d'autres disciplines des sciences sociales viendront y élargir les perspectives déjà représentées par les professeurs des départements de travail social et de sociologie. D'ailleurs, les concepteurs du projet soumis par l'Université du Québec ont eux-mêmes évoqué cette possibilité en soulignant, aux pages 46 et 47 de leur dossier de présentation, que, une fois le programme ouvert, «il sera possible de développer éventuellement des formes plus larges de collaboration multidisciplinaire avec des ressources d'autres disciplines[7] qui pourraient certainement enrichir le travail de recherche et de réflexion théorique généré par la mise en oeuvre» du programme.

D'un point de vue plus proprement prospectif, le Conseil des universités a été heureux de constater que le programme projeté favoriserait un engagement dans des voies hautement souhaitables de décloisonnement et d'intégration. D'une part, en effet, par sa conception bidépartementale et par l'apport éventuel de disciplines autres que le travail social et la sociologie, le

---

7 *Les disciplines précisées dans le dossier sont celles-ci : psychologie sociale, histoire, science politique, sciences juridiques, communications.*

programme répondrait à une priorité de plus en plus largement reconnue de décloisonnement de la formation. D'autre part, en privilégiant un type de recherche orienté vers l'action et en se proposant de renouveler la pratique d'intervenants sociaux possédant l'expérience du marché de l'emploi et majoritairement destinés à y retourner, le programme contribuerait à l'intégration, également de plus en plus souhaitée, de la théorie et de la pratique, de la pensée critique et de l'action.

3.2.2 Opportunité socio-économique

La quasi-totalité des experts consultés par le Comité des programmes, qu'ils aient endossé ou non l'orientation privilégiée par le projet de programme, ont reconnu la réalité et l'importance des besoins auxquels il se propose de contribuer à répondre. L'un de ces experts s'est expliqué sur ce point dans les termes suivants :

> «La Commission Rochon a clairement identifié le besoin de fournir un effort de rattrapage dans le domaine de la recherche sociale appliquée. Le programme proposé ne peut à lui seul combler ce besoin. Il peut cependant contribuer de façon significative à former de jeunes chercheurs intéressés à l'étude des problèmes et des pratiques sociales. Le réseau des services sociaux a atteint un niveau de développement qu'on peut qualifier de quasi complet par son étendue sur le territoire du Québec mais sa maturité en matière d'efficacité d'intervention reste à démontrer. La venue d'un nouveau programme de type recherche centré sur les problèmes sociaux et l'intervention sociale crée un environnement où professeurs et étudiants gradués sont plus nombreux à se préoccuper de ces questions. Cette situation est de nature à susciter une concurrence accrue auprès des organismes subventionnaires et par conséquent à accroître la pression sur les programmes de recherche et sur la qualité des projets de recherche. Ces deux tendances ne peuvent

> que contribuer à faire avancer la recherche et ainsi répondre encore mieux aux besoins d'une meilleure connaissance des problèmes sociaux».

À la demande du Comité des programmes, les promoteurs du projet ont affiné leur étude des besoins en effectuant, auprès des étudiants potentiels de leur programme, un sondage plus élaboré[8] que celui dont ils avaient exposé les résultats dans le dossier de présentation de leur projet.

Les résultats de ce deuxième sondage ont été jugés satisfaisants par le Comité des programmes. On y relève que 90% des répondants (253 personnes) ont trouvé intéressant le projet de programme, que 60% l'ont estimé utile et 66%, original. Par ailleurs, parmi les 154 personnes s'étant dites intéressées par des études de maîtrise, 60% ont manifesté de l'intérêt pour la maîtrise en intervention sociale, 45% pour une éventuelle maîtrise en travail social de l'UQAM, 35% pour la maîtrise en travail social d'une autre université et 9% pour une maîtrise en sociologie.[9]

Enfin, il faut savoir que les étudiants qui s'inscriraient dans le nouveau programme sans être titulaires d'un baccalauréat en travail social auraient accès à une formation spéciale de 30 crédits supplémentaires, offerte par le Module de travail social de l'UQAM, permettant l'accès à la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

---

8 *Entre autres caractéristiques, ce second sondage respecte les quotas d'admission prévus et inclut, dans la population sondée, une bonne proportion de personnes ayant accumulé les deux années d'expérience professionnelle requise pour l'admission au nouveau programme.*

9 *Les réponses à chacun de ces choix étaient indépendantes les uns des autres et n'étaient donc pas mutuellement exclusives.*

3.2.3 Opportunité institutionnelle

Le Département de sociologie de l'UQAM offre déjà des programmes conduisant à chacun des trois grades universitaires. L'UQAM souhaiterait que son Département de travail social puisse participer à son effort de développement des études avancées et de la recherche en ajoutant un programme de maîtrise à son actuel programme de baccalauréat en travail social.

Le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes a pu vérifier que cet intérêt de l'UQAM pour le projet de programme de maîtrise en intervention sociale est grand et qu'il s'est traduit par des gestes concrets, notamment par l'attribution d'un nouveau poste de professeur au Département de travail social, tel que déjà indiqué à la section 3.1, ou encore par l'élaboration, à l'intérieur de délais très courts, d'un nouveau sondage auprès des étudiants potentiels du nouveau programme, tel que déjà indiqué à la section 3.2.2.

3.2.4 Opportunité systémique

Actuellement, au Québec, l'Université Laval offre un programme de maîtrise et un programme de doctorat en service social; l'Université de Montréal et l'Université McGill oeuvrent dans le même domaine au niveau de la seule maîtrise. En ce qui concerne la sociologie, l'Université Concordia propose un programme de maîtrise, et les trois autres universités montréalaises, ainsi que l'Université Laval, proposent des programmes de maîtrise et de doctorat.

Le programme envisagé par l'UQAM viendrait combler l'absence de programme de maîtrise en travail social dans le réseau de l'Université du Québec. Il viendrait aussi compléter, plutôt que concurrencer, les trois programmes de maîtrise en service social offerts par d'autres universités québécoises puisque, tel que souligné à la section 3.2.1, il s'éloigne de plusieurs manières du modèle habituel de ce type de programmes.

3.3 Conclusion

Le Conseil des universités partage le jugement de qualité favorable porté par le Conseil des études de l'Université du Québec sur le projet de programme élaboré par l'UQAM et sur l'équipe professorale correspondante. Il tient aussi à souligner que, par sa conception bidépartementale et par le type de recherche retenu - une recherche axée sur le renouvellement des pratiques de l'intervention sociale -, le nouveau programme s'engage dans des voies d'avenir prometteuses. Il estime également opportune l'implantation de ce nouveau programme sur les plans socio-économique, institutionnel et systémique. Quant à l'opportunité scientifique de ce programme, le Conseil considère qu'elle est réelle, mais qu'elle pourrait le devenir plus encore si, conformément à l'éventualité évoquée dans le dossier, d'autres disciplines étaient progressivement mises à contribution, en plus du travail social et de la sociologie. De l'avis du Conseil, devraient prioritairement figurer parmi ces autres disciplines la psychologie et la science politique, deux des disciplines additionnelles envisagées par les promoteurs du nouveau programme, mais aussi les sciences économiques, étant donné leur importance dans la réalité complexe de l'intervention sociale. Il va de soi qu'une attention particulière devra être apportée à la gestion du programme

pour que l'intégration de ces diverses disciplines dans le cadre du programme se réalise dans l'harmonie, au meilleur bénéfice des étudiants.

Le Conseil des universités se prononce donc en faveur d'une implantation, à titre expérimental pour cinq ans, du programme soumis par l'Université du Québec. Le Conseil suggère également que le rapport d'évolution, qui devra être soumis au Comité des programmes à l'expiration de la période expérimentale, en plus de comporter les éléments demandés pour tout rapport d'évolution :

- fasse état de l'intégration à l'équipe professorale de spécialistes de disciplines autres que le travail social et la sociologie, notamment de la psychologie, des sciences économiques et de la science politique, et fasse la démonstration que cet apport s'est traduit par un élargissement des enseignements et des travaux de recherche;

- fasse état des productions scientifiques de l'équipe professorale à l'intérieur des grands paramètres de la problématique retenue pour le programme.

Enfin, le Conseil est d'avis que la subvention de fonctionnement demandée pour le démarrage du programme, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, est justifiée, en particulier en ce qui concerne le montant prévu pour l'engagement de deux nouveaux professeurs.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec d'un projet de nouveau programme de maîtrise en intervention sociale en vue de son implantation à l'UQAM;

CONSIDÉRANT les résultats favorables de l'évaluation de qualité effectuée sur ce projet par l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT que, selon les experts, les besoins - le renouvellement des pratiques ayant cours en intervention sociale - auxquels le programme se propose de répondre sont réels et considérables;

CONSIDÉRANT que, par plusieurs de ses caractéristiques, le programme compléterait opportunément les programmes de maîtrise en travail social actuellement offerts au Québec;

CONSIDÉRANT que, par sa conception bidépartementale et par les liens qu'il vise à établir entre la recherche et les pratiques d'intervention, le programme projeté favoriserait l'engagement dans des voies hautement souhaitables de décloisonnement et d'intégration;

CONSIDÉRANT le fort appui institutionnel dont bénéficierait le nouveau programme, atout non négligeable dans le cas d'un programme aux visées inédites à bien des égards;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le programme de ne pas se limiter à la bidisciplinarité «travail social - sociologie» et de s'ouvrir progressivement, tel que prévu par ses promoteurs, à l'apport d'autres disciplines, notamment la psychologie, les sciences économiques et la science politique;

CONSIDÉRANT le caractère justifié de la subvention de fonctionnement demandée, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, pour le démarrage du nouveau programme;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

1. d'autoriser, à titre expérimental pour cinq ans, l'ouverture à l'UQAM du programme de maîtrise en intervention sociale de l'Université du Québec;

2. d'accorder à l'Université du Québec la subvention demandée, dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, pour le démarrage de son nouveau programme;

3. de demander que le rapport d'évolution, à transmettre au Comité des programmes à l'issue de la période expérimentale, en plus de comporter les éléments figurant dans tout rapport d'évolution :

- fasse état d'une intégration à l'équipe professorale de spécialistes de disciplines autres que le travail social et la sociologie, notamment de la psychologie, des sciences économiques et de la science politique, et fasse la démonstration que cet apport s'est traduit par un élargissement des enseignements et des travaux de recherche;

- fasse état des productions scientifiques de l'équipe professorale à l'intérieur des grands paramètres de la problématique retenue pour le programme.

Cet avis a été adopté lors de la 197e séance du Conseil des universités, tenue le 16 juin 1989.